

DANS CE NUMÉRO :

**Extraits des
comptes rendus
des conseils mu-
nicipaux du pre-
mier trimestre**



Sommaire :

- Le mot du Maire
- Vœux du Maire
- Fête des Failles
- Comptes rendus de Conseil
- Repas des anciens
- Agenda des manifestations

Le mot du Maire

Chers Guillous,

Le 1er trimestre se termine et j'ai le plaisir de vous communiquer le premier Petit Guillou de l'année 2012.

Cette année sera principalement consacrée à l'étude de mise en conformité, en matière d'accessibilité, du bâtiment de la Mairie et à l'aménagement de la cour des écoles.

Afin de limiter les eaux parasites dans la station d'épuration, des travaux sur les canalisations d'eaux usées, en haut de la route des Gorges de Nouailles et sur la place Césaire Phisalix seront entrepris.

La création d'un columbarium ainsi qu'un diagnostic sur l'éclairage public vétuste à certains endroits et la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable feront partie des dossiers instruits durant l'année.

Enfin, nous pourrons, comme l'année 2011, compter sur les associations du village qui nous proposeront différentes manifestations dont vous trouverez l'agenda en dernière page.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Romuald Maugain



Vœux du Maire

Lors de la cérémonie des vœux, Monsieur le Maire et le Conseil municipal ont tenu à féliciter Christelle et Jean Marie Villain qui ont décroché la médaille d'or du meilleur jambon cuit à l'os lors du concours organisé par la confrérie des chevaliers St Antoine et Monsieur Mirza Hodzic qui a remporté la médaille de bronze de Kick Boxing aux championnats du monde qui ont eu lieu en Macédoine.



Fête des Failles

La Fête des Failles 2012 a, comme en 2011, connu un véritable succès grâce à l'organisation de l'association de chasse.

Environ 500 personnes s'étaient réunies sur la place du village pour assister à un spectacle d'artifices et de manipulation d'objets enflammés.

Le cortège, à la lueur des flambeaux, a ensuite rejoint la colline de Ste Foy pour l'embrasement des failles dans le bûcher.

La soirée s'est terminée par un verre de vin chaud et une part de galette offerts par la municipalité.

Refus de fermeture d'une classe à la rentrée 2012

A la suite du courrier de Madame l'Inspectrice d'Académie du 15 janvier nous indiquant qu'elle proposerait le retrait d'un poste à la rentrée 2012-2013 dans notre école intercommunale, nous nous sommes rapprochés de Madame la Directrice d'école pour obtenir davantage de renseignements.

Nous avons appris que 137 élèves, de 2 à 11 ans, fréquentaient actuellement les six classes de notre école, que 16 devaient partir en sixième mais que 16 nés en 2009 qui n'avaient pu entrer l'an dernier, faute de place, s'inscriraient en septembre. D'après elle nous nous trouverions donc à 137 élèves, de 3 à 11 ans, à la rentrée

Comme de notre côté nous avons à ce jour 10 autres demandes d'inscriptions d'élèves qui vont arriver dans nos communes, nous pouvons nous retrouver à 147 élèves de plus de 3 ans, en septembre.

Nous n'admettons pas que Madame l'Inspectrice d'Académie refuse de prendre en compte ces 10 enfants alors que nous avons une demande écrite de leurs parents et que 5 d'entre eux seront là dès mars.

Il faudra bien tenir compte aussi des 17 enfants de 2 ans que nous aimerions bien accueillir, au moins en partie, comme nous le faisons depuis plus de 40 ans.

Des départs sont toujours possibles mais la marge est large quand nous entendons Monsieur l'Inspecteur Départemental dire, que pour nous, le nombre pivot pour une fermeture, se situe à 135.

S'ajoute à cela le niveau de nos élèves dont malheureusement un tiers a besoin d'aides diverses avec des résultats aux évaluations très inférieurs à la moyenne départementale et nationale.

Nous avons essayé de pallier à cette faiblesse en augmentant l'encadrement en ATSEM ce qui permet un meilleur suivi et créé un décroisement à l'intérieur des classes.

Nous avons construit une maternelle intercommunale pour trois classes et transformé un autre bâtiment pour assurer le périscolaire, l'extrascolaire et des repas à l'ensemble des enfants.

Nous refusons que ces efforts soient en partie détruits par les mauvaises conditions qu'entraînerait la suppression d'une classe.

Et que ferons-nous des 18 enfants nés en 2011 et de ceux qui ne manqueront pas d'arriver avec la réhabilitation de nos HLM, les 15 terrains viabilisés pour faire face aux demandes et les 22 logements que se propose de créer un promoteur à Montgesoye ?

Devant cette situation, les conseillers refusent cette suppression qu'ils estiment totalement inéquitable vu nos effectifs et qu'ils jugent contraire à un développement normal de notre village et de notre vallée.

Vote : refus de la fermeture à l'unanimité

Redevance incitative

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du sondage concernant la redevance incitative :

65 foyers souhaitaient une collecte en porte à porte
35 un apport volontaire vers une colonne semi-enterrée

La CCPO a indiqué que l'investissement pour la mise en place d'une colonne semi-enterrée ne pouvait être envisagé compte tenu des résultats du sondage.

Néanmoins pour répondre à la demande de la Commune, la CCPO étudie la possibilité d'installer un cache conteneur équipé d'un tambour à serrure électronique.

Le Conseil municipal trouvant cette proposition intermédiaire intéressante charge Monsieur le Maire d'obtenir davantage de renseignements auprès de la CCPO.

Projet Bâtiment Mairie et cour d'école

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur WAKENHUT pour la présentation des demandes entreprises. Celui-ci communique les dates des rendez vous qu'il a obtenus d'une part avec un architecte du CAUE du Doubs (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et d'autre part avec un Technicien d'études de l'AJENA (Association agréée par la Région pour l'accompagnement des projets dans les domaines de l'énergie et de l'environnement)

Les interventions des représentants de ces deux associations seront gratuites, sous réserve d'une adhésion d'un montant modique (62€ pour le CAUE). Elles précéderont l'appel à un bureau d'études et ont pour objet de conseiller et de guider la collectivité dans l'élaboration de son projet et le montage de ses dossiers.

Il invite les membres du Conseil qui pourront se rendre disponibles à les accueillir avec lui pour leur faire part des attentes et des besoins de la municipalité.

Si en ce qui concerne le réaménagement de la cour et du préau l'ensemble des conseillers est d'accord sur le principe d'une continuité avec la réfection de la Place entreprise dans les années 1990 (remplacement du préau par une structure plus légère, comme celle du kiosque, et prise en compte des besoins en matière d'information touristique, de sanitaires, d'un local de rangement et de stockage, d'un espace au moins partiellement couvert pour les manifestations en plein air) il n'en va pas de même pour la rénovation et la restructuration du bâtiment communal.

Après bien des échanges, des interrogations subsistent liées:

- aux problèmes d'énergie : installations électriques à mettre aux normes, système de chauffage à installer (pour la Mairie, mais peut être aussi pour les bâtiments communaux avoisinants) pour répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement.

- à la solution à retenir pour satisfaire l'obligation d'accessibilité aux locaux pour les handicapés ;

- à la localisation et à l'espace à accorder aux différentes fonctions qui seront maintenues dans le bâtiment restructuré : secrétariat de mairie et bureau du maire, archives, salle d'accueil et du conseil municipal, musée, bibliothèque, locaux pour les associations.

Monsieur le Maire propose que les besoins recensés et les idées émises dans la discussion soient soumis aux spécialistes qui nous rendront visite en janvier, afin qu'ils nous aident à avancer dans l'élaboration d'un projet global.

Convention de voirie

Suite à l'appel d'offres paru dans les annonces légales pour la convention de voirie du village, Mr le Maire informe le Conseil municipal que deux réponses sont parvenues à la mairie et qu'il va procéder à l'ouverture des enveloppes.

1^{ère} Candidature : Entreprise Vermot qui décline l'offre.

2^{ème} Candidature : Entreprise « Vert chez nous » qui propose une offre équivalente à celle de 2011 à savoir : 30 684,73€.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise « Vert chez nous » et charge Mr le Maire de signer la convention.

Engagement des dépenses sur l'exercice 2012

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider, payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements de l'exercice 2011 en 2012, afin de permettre la continuité des travaux initiés.

Candidats à la reprise du camping

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il disposait de trois propositions pour la reprise du camping mais que deux candidats n'ont pu donner une suite favorable à ce projet.

Le Conseil municipal accueille Mr Patrick MATHIAS candidat à la reprise du camping.

Mr MATHIAS présente au Conseil municipal son parcours professionnel et son expérience dans la gestion et l'organisation de terrains de camping.

Mr MATHIAS explique qu'il créerait un camping familial et convivial dans lequel il voudrait implanter quelques tipis ou des tentes de trappeurs, il désirerait aussi installer un petit chalet qui ferait office de bureau pour l'accueil des campeurs et de boutique pour la vente des produits des commerçants de notre village.

Le Conseil municipal évoque le statut que souhaite prendre Mr MATHIAS pour gérer ce terrain de camping. Plusieurs solutions sont possibles et les deux parties se donnent un peu de temps pour réfléchir à la meilleure réponse.

Mr MATHIAS désirerait faire l'ouverture de ce camping le 1^{er} Avril 2012 et demande au Conseil municipal s'il est possible de visiter le terrain afin de faire un état des travaux à effectuer. Le rendez-vous est pris pour le lendemain matin.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal est intéressé par ce projet mais ne prend pas de décision, préférant attendre la détermination du statut qui sera retenu.

Mr le Maire est chargé de se renseigner sur les possibilités de partenariat et sur le bail de location à mettre en place.

Echange de parcelles

Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'un propriétaire du village qui souhaite des réponses à deux questions.

Ce propriétaire s'interroge sur la décision prise par le Conseil municipal qui a refusé de lui vendre une petite parcelle communale en lui proposant plutôt d'échanger la même superficie.

Cet échange permettrait de garantir un accès au transformateur qui aurait été, en partie, enclavé en cas de cession complète de la parcelle communale.

Mr le Maire rappelle également que lors de l'enfouissement des réseaux, rue Robert Dame, un câble électrique relié au transformateur a traversé la parcelle de ce propriétaire et qu'il désire que ce câble soit déplacé.

Mr le Maire signale qu'il a contacté le SYDED qui était intervenu en tant que maître d'œuvre. Si des travaux doivent être entrepris, le propriétaire de la parcelle concernée doit en faire la demande au SYDED.

Le propriétaire s'interroge également sur ce qu'il considère comme « l'inégalité de traitement des demandes présentées à la municipalité » en mentionnant une décision favorable prise par le Conseil municipal, le 23 octobre 2007, concernant une demande d'un administré.

Mr le Maire précise que chaque Conseil municipal prend les décisions qui lui semblent les plus justes pour l'intérêt du village et ne souhaite pas commenter les décisions prises par l'ancienne équipe municipale.

Repas des anciens

Le 1er avril dernier, 63 personnes avaient répondu à l'invitation de la municipalité pour participer au traditionnel « Repas des anciens ».



Agenda Saison touristique 2012

Avril

Mai

Juin

Juillet

Aout

Septembre

06 Marché aux fleurs & Vide grenier



16 Marché nocturne



29 « Emigration italienne dans le Jura »
Conférence de François Zosso

18 Marché nocturne



20 Marché nocturne

04 Marché nocturne

12 Concert & Gourmandises



18 Marché nocturne

24 Mardi d'accueil « Le patrimoine religieux »



28 « A la porte »
Spectacle tout public en plein air par « La Sarbacane théâtre »

01 Marché nocturne

11 Fête du village &

Centenaire de la Mairie



15 Marché nocturne &

Visite guidée du village en nocturne

29 Marché nocturne

15 Marché nocturne

